

Annonce d'un nouveau prix

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de Berne**

Band (Jahr): **3 (1762)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-382522>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

A N N O N C E
D'UN NOUVEAU PRIX.

O N étoit sur le point de rassembler les feuilles de cette *Prémière Partie*, quand nous reçumes de la libéralité de M. le BARON *Joseph DE BEROLDINGUENS*, *Chanoine du Haut Chapitre de Spire*, & Membre de notre Société, un présent que nous nous empresseons d'annoncer au Public. Animé par des vûes patriotiques & des sentimens vraiment nobles, M. DE BEROLDINGUENS destine *un prix de cinquante florins d'Empire, ou de cent vingt-cinq livres de France*, au Mémoire qui donnera la meilleure solution d'une question qu'il laisse à notre choix; son desintéressement s'étend jusqu'à renoncer au droit de décider de la destination d'un argent si généreusement employé. Nous ne pouvons cependant satisfaire qu'en partie à la demande trop modeste de M. DE BEROLDINGUENS; nous sommes obligés d'avouer publiquement, que non seulement le sens, mais l'expression même à peu près littérale de la question suivante, est empruntée d'une de ses lettres, adressée à notre Société.

Il sera donc payé *un prix de cinquante flor. d'Empire, ou de cent vingt & cinq livres de France*, à celui qui aura indiqué *les moyens les plus sûrs, les plus prompts & les plus convenables, pour faire connoître au peuple cultivateur*
les

*les nouvelles découvertes en matière d'agriculture,
& l'engager à en profiter.*

Les Mémoires destinés à concourir pour ce prix doivent être remis à nos Secrétaires avant la fin de l'année 1763 ; les noms des Auteurs marqués dans des billets cachetés, comme de coutume : le jugement en sera prononcé en tems & lieu accoutumé.

P R I V I L E G E S.

LE privilège que LEURS EXCELLENCES DE BERNE nous ont accordé pour défendre la réimpression de notre Recueil &c. est daté du 21. Décembre 1761.

Sous même date LL. E.E. à notre très humble demande, adresserent une lettre circulaire à tous les Hauts Alliés de la Confédération Helvétique, pour solliciter une semblable défense en notre faveur. La plupart l'accorderent de la manière la plus gracieuse.

LL. E.E. de ZURIC, par un privilège du 28. Décembre 1761.

- - - d'URI, par une lettre gracieuse, du 2. Janvier 1762.

- - - d'UNTERWALDEN, dessus, de même du 2. Janvier 1762.

- - - d'UNTERWALDEN, dessous, de même, du 2. Janvier 1762.

- - - de Zoug, de même, du 9. Janvier 1762.

- - - de GLARIS, de même, du 29. Décembre 1761.

- - - de BASLE, par un privilège du 30. Décembre 1761.

- - - de FRIBOURG, par lettre, du 30. Décembre 1761.

- - - de SOLRURE, de même, du 28. Décembre 1761.

LL. E.E.

- LL. EE. de SCHAFFHAUSEN, par un privilège
du 6. Janvier 1762.
- - - d'APPENZEL, réformé, par lettre du 9.
Janvier 1762.
- - - d'APPENZEL, catholique, par lettre du
21. Janvier 1762.
- S. A. LE P. EVEQUE DE BASLE, par une
lettre du 4. Janvier 1762.
- M. L'ABBÉ DE S. GALL, de même, du 30.
Décembre 1761.
- - - La VILLE DE S. GALL, par un privilège du
4. Janvier 1762.
- - - Les TROIS LIGUES DES GRISONS,
par lettre du 31. Décembre 1761.
- - - La VILLE DE COIRE, de même, du
29. Décembre 1761.
- - - La VILLE DE MÜHLHAUSEN, de
même 31. Décembre 1761.
- - - La VILLE DE BIENNE, de même 30.
Décembre 1761.
- - - La NEUFVIEILLE, de même, 31. Dé-
cembre 1761.
- - - La REPUBLIQUE DE GENEVE, de
même 29. Décembre 1761.
- - - Le GOUVERNEMENT DE NEUFCHA-
TEL, de même 29. Décembre 1761.
- - - Le CONSEIL DE LA VILLE DE NEUF-
CHATEL, de même 7. Janvier 1762.

*De l'Imprimerie d'ANTOINE CHAPUIS,
Imprimeur à Lausanne.*
